La Lettre de Rentrée du Campus
Année 2025-2026

www.eic.tourcoing.fr

*Voici la traditionnelle **« lettre de rentrée »** regroupant toutes les informations nécessaires pour répondre aux questions pratiques et matérielles qui se posent à l'aube d'une rentrée scolaire. A tous, bonne lecture attentive !*

Christian Jacques LAWSON
Chef d'établissement

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Toutes les formations d'enseignement supérieur se déroulent sur le Campus de l'EIC, 40 rue du Dragon :

Nos BTS :
- Gestion de la PME **(GPME),**
- Banque **(Banq),**
- Comptabilité et Gestion **(CG),**
- Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques **(CRSA),**
- Management Commercial Opérationnel **(MCO),**
- Négociation et Digitalisation de la Relation Client **(NDRC),**
- Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques **(CCST)**
- Gestion des Transports et Logistique Associée **(GTLA)**

Nos bachelors :
- Chef de projet E-Business (**CPEB**)
- Responsable Développement Commercial (**RDC**)
- Chargé(e) du Développement des Ressources Humaines (**CDRH**)

Notre Mastère :
- Management Stratégie d'Enterprise.

Un tel regroupement est une véritable opportunité pour nos étudiants avec l'ambition de mener un projet adapté à un public de jeunes adultes au service des ambitions professionnelles de chacun.

1- HEURES DE RENTRÉE LE :

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025

La rentrée de toutes les classes de BTS se fera le Lundi 1er septembre 2025 à 8h30 pour les étudiants de 1ère année, à 10h30 pour les étudiants de 2ème année. Les étudiants prendront connaissance de leur emploi du temps et de l'organisation de l'établissement. **Les cours débuteront normalement à partir du Mercredi 03 septembre 2025.**

2- HORAIRES DES COURS

Les cours se déroulent du lundi matin au vendredi après-midi de 7h55 à 18h00 au plus tard avec un temps de pause pour le déjeuner.

Certains cours peuvent avoir lieu le midi.
En cas de retards cumulés, et/ou d'absences injustifiées des récupérations sont posées par la CPE.

3- TABLETTES NUMERIQUES

Nous demandons aux étudiants d'être équipés d'une tablette numérique (de préférence androïd) ou d'un ordinateur portable permettant de télécharger les documents mis à disposition par leurs professeurs. Ce cartable numérique sera amené chaque jour **en veillant à l'autonomie de la batterie** (aucun chargement en classe ne sera autorisé), mise à disposition au bureau de Vie Scolaire de batteries contre caution en cas de besoin. La tablette numérique est un outil de travail indispensable à la formation.

4- SÉCURITÉ SOCIALE

Vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée scolaire 2025-2026 : Vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie, vous restez affilié à votre régime actuel de protection sociale (généralement celui des parents ou du représentant légal). Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation.

A noter : La **Contribution Vie Etudiante et de Campus** (CVEC) ne concerne pas les étudiants inscrits en BTS.

5- ASSURANCE ACCIDENTS

L'EIC a souscrit auprès du courtier d'assurance de la compagnie FEC, pour tous ses élèves, des garanties « individuelle Accident » pour tous les accidents qui surviendraient pendant les activités scolaires.
En cas d'accident corporel ou matériel et afin de préserver vos droits, vous devez accomplir les formalités suivantes :
- Prévenir immédiatement l'assistante sanitaire, Mme MASSELIS, 03 20 69 93 68 - : cmasselis@eic-tourcoing.fr , qui se chargera de transmettre la déclaration d'accident à l'assurance.
Indiquer : nom, prénom, date de naissance de l'élève, la date, l'heure et le lieu de l'accident, les causes, les circonstances, le siège et la nature des lésions et, si possible, les noms, prénoms et adresses des témoins et personnes impliquées dans l'accident.
- Si l'enfant est responsable et/ou victime d'un accident vous devez effectuer une déclaration auprès de votre propre assureur.
Les assurances Genrali vous contacteront personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

Responsabilité Civile de l'élève : La garantie responsabilité civile de l'élève est exclue des garanties que couvre le contrat de l'établissement. Cette garantie est souscrite par les parents/responsables. Elle est comprise dans votre contrat Multirisque habitation. Nous vous recommandons de bien vous en assurer.
REMARQUE : Les élèves sont couverts par la Sécurité Sociale, au titre des accidents du travail, lorsqu'ils travaillent en atelier ou en laboratoire. Si un accident survient dans ces circonstances, la famille doit impérativement nous demander de lui délivrer une feuille de soins à présenter au médecin et au pharmacien, et n'a rien à payer. Les modalités de prise en charge des élèves en stage sont indiquées dans la convention signée avec l'entreprise. Attention : l'accident du travail doit être obligatoirement déclaré dans les 24 heures. »

6- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque étudiant en recevra un exemplaire au début du mois de septembre à condition qu'il soit en règle avec les services administratifs. **Il est donc inutile d'en réclamer avant !** Nous vous conseillons d'en faire des copies et de garder l'original.

LA VIE EN BTS

1- UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Voici le nom des différents responsables que vous pouvez contacter pour toute question ou problème durant l'année :

- Chef d'établissement : M. Lawson
  Secrétariat de direction :
  Mme V. Duhem 03.20.69.93.53/07.62.01.69.63
- Directeur-adjoint Enseignement Supérieur : M. Docquier
  Tél. 03.20.69.10.87 – edocquier@eic-tourcoing.fr
- Responsable de niveau : Mme Sefroun
  Tél. 03.20.69.95.32 – asefroun@eic-tourcoing.fr
- Adjoint en pastorale scolaire : M. Cadet
- Directeurs délégués aux formations : Mme Delattre et M. Lermytte.
- Conseillère Principale d'Education : Mme Wiseur
  Tél. 03.20.69.93.67 – vwiseur@eic-tourcoing.fr
- Educatrice de Vie Scolaire : Mme E. Duhem
  Tél. 07.86.15.86.57 – eduhem@eic-tourcoing.fr

Services administratifs et financiers

- Secrétariat de direction : Mme V. Duhem Tél. 03.20.69.93.53
- Secrétariat : M. Kunko Tél. 03.20.69.93.57
- Service financier : Mme Nollet Tél. 03.20.69.93.58
- Service bourses : Mme Coppens Tél. 03.20.69.93.59
- Accueil des étudiants et transports : Mme Croain (standard)

2- LA RESTAURATION

Tous les étudiants de BTS sont inscrits comme « externes ».

Ils peuvent déjeuner aux restaurants scolaires de l'EIC (27 rue du Dragon ou sur le site des terminales) pour le prix de **6€** et profiter des différentes formules proposées.

Attention : leur compte en restauration doit impérativement être provisionné avant de déjeuner (principe du pré paiement).

3- VIE ETUDIANTE

a - Points pratiques

- De nombreux lieux publics sont placés sous ***vidéo surveillance*** afin de garantir la sécurité des étudiants
- Pour les étudiants venant à vélo, trottinette, scooter ou moto, nous tolérons le stationnement face au préau du campus. Les étudiants sont invités à mettre pied à terre sur le parcours emprunté par les piétons. Les engins doivent toujours être cadenassés. La responsabilité de l'établissement ne peut être mise en cause en cas de dégradation quel qu'en soit le motif.

b – Charte de vie étudiante

Voir document « Charte étudiante ».

c – Accès à l'ENT pour les étudiants

L'ENT est la version numérique d'un établissement scolaire. Les étudiants, enseignants, parents et personnes administratives accèdent à un espace sécurisé sur internet.
On partage au lycée ou à la maison :

- Des ressources
- Des activités
- Des informations

Une application Its Learning pour Androïd ou iPhone donne aux étudiants une vue d'ensemble de leur travail et leur envoie une notification quand leur enseignant effectue un changement dans l'ENT.
Ainsi les étudiants sont informés du travail à faire, des dates de remises des travaux, les corrections, les notes, etc… C'est également le principal moyen de communication sur la vie au Campus.

Pour plus d'informations, visitez le site : http://www.itslearning.fr/
Soyez informés au quotidien des activités du lycée en vous connectant sur notre site internet : www.eic-tourcoing.fr ou en consultant Facebook : EIC-Tourcoing - Instagram : eic.tourcoing -

d – Consultation des notes, absences et retards

En début d'année scolaire les nouveaux étudiants recevront un « identifiant » et un « mot de passe » qui permettront de consulter, via le site Ecole Directe, toutes les informations pédagogiques : notes, sanctions, retards, absences,

A tout moment, l'étudiant et/ou ses parents peuvent solliciter un rendez-vous avec la C.P.E., les professeurs, le responsable de niveau ou le directeur-adjoint responsable des BTS.

Un système d'alerte par SMS permet d'aviser l'étudiant et/ou sa famille d'une absence non signalée. **Il est donc indispensable que le numéro de téléphone portable à prévenir soit bien à jour.**

e – Association des étudiants de l'E.I.C.

Elle a pour objet de favoriser l'intégration des étudiants et de mettre en place des actions amicales, sportives, culturelles, pédagogiques et professionnelles.
Des élections sont prévues en octobre 2025 pour renouveler le Bureau des Etudiants (BDE) dont la charge est de mener à bien les actions pour l'année scolaire 2025-2026 et la gestion du foyer des étudiants.

f – Le foyer des étudiants

Le foyer des étudiants permet de se retrouver en-dehors des cours dans un lieu convivial et entièrement géré par les étudiants.
Pour permettre le fonctionnement de l'association et du foyer (assurance, frais de gestion, participation aux activités…) la somme de 12€ apparaîtra sur la facture annuelle, tout étudiant en étant membre de droit.

4- DECOUVERTE DE LA GESTION

Pour les étudiants qui entrent en **1ère année de BTS CG**, titulaires d'un diplôme autre que le **baccalauréat STMG gestion & finances, une initiation obligatoire de 2 jours ½ aura lieu selon l'organisation ci-dessous**

Mercredi 27 et Jeudi 28 août 2025
De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
ET
Lundi 1er septembre 2025
De 13h00 à 15h00

5 - LA PASTORALE

Établissement catholique d'enseignement, l'EIC permet aux élèves et étudiants de participer à différentes propositions de la foi adaptées à leur vie chrétienne, à leur recherche de sens à la vie, à l'ouverture aux autres et à l'entraide.
Ces propositions sont coordonnées par **Bruno Cadet** entouré d'une équipe de membres de la communauté éducative. A lire son recueil d'informations sur notre site.
Une messe est célébrée tous les jeudis midi (de 12h15 à 12h45) à la Chapelle de l'EIC ouverte à tous.

6 – SANTÉ ET INFIRMERIE

Notre ensemble scolaire dispose d'une infirmerie pour laquelle il paraît nécessaire d'apporter les précisions suivantes.

L'infirmerie est prioritairement destinée aux missions suivantes :
- **la prise en charge des urgences,**
- des actions d'éducation à la santé et d'écoute,
- le suivi des demandes d'aménagement pour les examens, la coordination des Equipes de Suivi de Scolarisation pour l'accueil du handicap et des Projets d'Accueil Individualisés.

Pour s'y rendre, il convient de **passer par le bureau de Vie Scolaire qui donne son accord**.

Le strict respect de ces règles nous permet d'assurer un service de qualité et de développer des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Concernant la santé de l'étudiant, **un questionnaire médical confidentiel** sera à compléter à la rentrée.

Contact : Mme Masselis, assistante sanitaire (03 20 69 93 68).

7 - L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le midi, l'Association Sportive de l'EIC propose aux étudiants différentes activités animées par les professeurs d'EPS du lycée en vue de participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL, ceci dans les sports suivants :
Athlétisme, badminton, basket-ball, hand-ball, football, gymnastique sportive, judo, tennis de table, volley-ball, futsal, natation, escalade et musculation.

Une participation de 5€ par activité est demandée afin de couvrir les frais de licence. L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'Association Sportive Scolaire.

Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux étudiants en début d'année scolaire.
Responsable : M. Gallet.

8 – L'APEL

Si nos établissements peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la présence dynamique et dévouée de l'association de Parents !
A lire sur notre site également une circulaire spécifique vous expliquant le rôle de l'association et l'importance de l'adhésion. Si vous souhaitez participer à ses activités (conseil d'administration, parents correspondants de classe, BDI Info Avenir), vous êtes invités à adresser un mail directement à l'association APEL EIC apeleicmarinenoel@gmail.com

9- DATES DES VACANCES 2025-2026

Merci de respecter scrupuleusement ce calendrier

Toussaint : du Vendredi 17 octobre 2025 après la classe au Lundi 03 novembre 2025 au matin.

Noël : du Vendredi 19 décembre 2025 après la classe au Lundi 05 Janvier 2026 au matin.

Hiver : du Vendredi 13 Février 2026 après la classe au Lundi 02 Mars 2026 au matin.

Printemps : du Vendredi 10 Avril 2026 après la classe au Mardi 27 avril 2026 au matin.

Pont de l'Ascension : du Mercredi 13 mai 2026 après la classe au Lundi 18 **mai** 2026 au matin.

Début des vacances d'été : Vendredi 04 juillet 2026

A DEPOSER AU CAMPUS EIC
40 rue du Dragon TOURCOING

LE JEUDI 28 AOUT 2025
Entre 8h00 et 18h00
NON STOP

ATTENTION
EXCLUSIVEMENT CE JOUR LA,
UNE SEULE DATE POUR LE DEPOT DU DOSSIER

POUR TOUS :

- ❒ **Questionnaire administratif**
- ❒ **Engagement financier**
- ❒ **RGPD**
- ❒ **Document 'Recueil de signatures » :** *Délégation signature, accord charte et règlement BTS blancs, autorisation droit à l'image*

Et en plus

POUR LES ETUDIANTS DÉJÀ INSCRITS EN BTS A L'EIC EN 2024-2025 :

- ❒ **Chèque d'acompte de 30€**

POUR LES ETUDIANTS EXTERIEURS A L'EIC :

- ❒ Photocopie du **relevé de notes du baccalauréat**
- ❒ **Dernier bulletin de terminale**

REGLEMENT FINANCIER BTS ANNEE 2025-2026

1- TARIF DES SCOLARITÉS

Le montant de la contribution scolaire est **de 58 €/mois** pendant 10 mois.

- ***Elle permet d'obtenir*** la carte d'étudiant et de justifier de la qualité d'étudiant dans les commerces, cinémas, etc... (réductions possibles). Cette carte sert aussi pour l'accès dans les différents lieux de restauration (voir paragraphe "restauration")
- ce tarif comprend les frais divers, les frais couvrant la prime d'assurance, les photocopies, les frais d'examens blancs, etc.

Contribution de solidarité diocésaine : une participation obligatoire s'ajoutera à votre contribution familiale *pour faire vivre la solidarité dans les établissements.* ***Elle s'élèvera à 2,25€*** *par mois et par élève.*

2- ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

Vous avez lu que cette association a été créée pour favoriser l'intégration des étudiants et mettre en place des actions amicales, sportives, culturelles, pédagogiques et professionnelles et assurer la gestion du foyer.
Comme annoncé dans le point 3f, la facture annuelle comprendra **la cotisation de 12€ à l'Association des étudiants de l'EIC, pour l'année scolaire.**

3- ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE PARENTS (APEL)

Nous croyons à l'importance d'une Association de Parents active et dynamique dans l'établissement. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère !
Ainsi donc, **sauf si vous avez exprimé avant le 15 septembre, par courrier sur papier libre ou par mail à l'intention de Mme Nollet nnollet@eic-tourcoing.fr , votre refus d'adhérer**, la facture annuelle fera apparaître **la cotisation à l'Association de Parents d'Elèves (APEL) s'élevant à 16€ pour l'année.** Si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la cotisation sera de 4€ pour les autres enfants.

4- RESTAURATION

Avec sa carte l' étudiant peut accéder librement au service de restauration **de l'EIC (27 rue du Dragon ou sur le site des Terminales)**
Pour les étudiants qui déjeunent dans ces lieux, le repas est au prix de 6€ l'unité.

Attention : Tout étudiant dont la carte n'est pas approvisionnée pourra se voir refuser l'accès à la restauration.

5- MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation est annuelle et vous sera transmise au début du mois de novembre; une facture complémentaire peut être établie pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. Elle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités :

⇨ 1ère possibilité : paiement par prélèvement automatique
Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis.
10 prélèvements seront effectués à partir du 05 des mois **d'Octobre à Juillet**. **Le 1er prélèvement d'octobre sera de 90€,** le montant des autres prélèvements correspondra au solde de la facture divisé par 9.

Attention : cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours approvisionné à la date du prélèvement. En cas de rejet par la banque, la formule serait immédiatement interrompue.
Si cette solution vous intéresse, merci de compléter avant la rentrée scolaire l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB. (Fiche jointe pour les élèves de l'EIC ou déjà remise avec le dossier d'inscription pour les nouveaux élèves).

⇨ 2e possibilité : paiement en une fois ou paiement en 4 fois avant chaque début des vacances scolaires sauf pour les BTS, où la scolarité doit être totalement réglée avant la fin du mois d'avril.
Ce paiement peut se faire :

- ***par chèque bancaire*** envoyé par courrier ou déposé à l'accueil (ne pas oublier de porter au dos du chèque le numéro de la facture commençant par 4111)
- ***en espèces*** uniquement auprès de Mme Croain de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermé le mercredi après-midi) contre un justificatif de règlement ; contact nnollet@eic-tourcoing.fr ou 03.20.69.93.58
- ***par carte bancaire,*** auprès de Mme Nollet en direct ou à distance via votre espace internet Ecole directe

Compte tenu de la modicité de nos tarifs, merci de payer les factures à échéance demandée !

6- QUELQUES RÈGLES

- l'inscription d'un étudiant et le versement de la scolarité constituent un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire.
- la facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion d'un étudiant prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement
- une fois l'étudiant inscrit officiellement à l'examen par l'établissement, la scolarité annuelle est due, même en cas d'abandon d'études en cours d'année.
- pour les boursiers, le montant de la bourse est versé directement par le CROUS à l'étudiant ; la scolarité est donc à régler à l'établissement.
- aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables

En cas de problème, ne jamais hésiter à contacter Mme Nollet – ✆ : 03 20 69 93 58 – gestion de facturation ou à rencontrer le directeur, Monsieur Lawson, en appelant son secrétariat, Mme Duhem V. au 03.20.69.93.53/07.62.01.69.63.